

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2019

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation du compte de gestion 2018

Rapporteur : Isabelle Drancy

Le compte de gestion du receveur comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

La lecture des opérations passées au titre de 2018 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif et au compte de gestion.

On notera que l'actif net total de la Ville s'élève au 31 décembre 2018 à 263,6 M€, financé à hauteur de 72 % par des fonds propres.

L'actif net se décompose comme suit :

- 249,4 M€ d'actif immobilisé :
 - 36,9 M€ de terrains,
 - 106,2 M€ de constructions (dont constructions en cours)
 - 67,1 M€ de réseaux et installations de voiries,
 - 17,8 M€ d'installations mises en concession, affermage ou à disposition,
 - 2,4 M€ d'autres immobilisations corporelles (valeur nette cumulée des mobiliers, véhicules, matériels informatiques et autres matériels utilisés pour le fonctionnement des services),
 - 18,5 M€ d'immobilisations incorporelles (frais d'études non intégrés et valeur nette des logiciels),
 - 0,5 M€ d'immobilisations financières.
- 14,2 M€ d'actif circulant :
 - 10 M€ de créances (factures en attente de règlement),
 - 4,2 M€ de disponibilités (solde du compte au Trésor au 31 décembre 2018)

Cet actif net est financé comme suit :

- 188,7 M€ de fonds propres, y compris le résultat 2018 ;
- 57,5 M€ de dette à long terme, répartie en 3 postes:
 - 52,1 M€ de dette bancaire, répartie entre 40,7 M€ de dette ville et 11,4 M€ de fonds d'investissement foncier ;
 - 4,9 M€ de baux à construction considérés comptablement comme des « emprunts et dettes assimilées » et qui constatent le versement capitalisé des loyers des baux
 - 0,5 M€ d'intérêts courus non échus ;
- 9,8 M€ de dettes à court terme (dont 4,3 M€ de fournisseurs en attente de règlement et 5,5 M€ d'autres dettes à court terme – à noter : les dettes fournisseurs sont à peu près équivalentes aux créances court terme) et de comptes de régularisation.
- 7,6 M€ de comptes de régularisation (la Ville sert d'intermédiaire dans le cadre des opérations de regroupement des patrimoine des OPH de Sceaux et de Bourg-la-Reine au sein de la SEM Sceaux Bourg-La-Reine Habitat, ces opérations n'étaient pas clôturées au 31/12/2018).